

## Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
Date et heures de remise	Message n°	Nombre de pages	Transmis par
<b>31 juillet 2006 - 17h00</b>	25	<b>2</b>	<b>mail</b>

### **Destinataires pour action :**

- COGIC, DGS, DHOS, DGAS, SICOM, InVS, AFSSAPS, METEO France,
- COZ concernés.
- Préfectures : 04, 06, 07, 13, 26, 30, 34, 83, 84, 2A, 2B
- DDASS: 04, 06, 07, 13, 26, 30, 34, 83, 84, 2A, 2B
- DRASS 13, 34, 69 et DSS 2A
- ARH 13, 34, 69, 2A
- CIRE concernées.

**Objet : canicule, situation du lundi 31 juillet à 16h et prévisions**

### **Prévisions et carte de vigilance Météo-France ce jour à 16h.**

- Cinq départements apparaissent en vigilance orange canicule. Il s'agit des ALPES MARITIMES (06), des BOUCHES DU RHONE (13), du VAR (83), du GARD (30) et du VAUCLUSE (84).

La nuit prochaine, les températures resteront a un niveau très élevé. Mardi, les fortes chaleurs se maintiennent, en dépit d'une légère baisse des températures maximales sur le Gard, les Bouches du Rhône et le Vaucluse : 33 à 35 °C dans les terres et 30 à 32 °C en bord de mer. Sur le Var et les Alpes Maritimes, les températures ne changent guère : 31 à 33 °C en bord de mer, et 35 à 37 °C dans l'intérieur varois. Les températures ne baisseront significativement que mercredi.

- Six départements apparaissent en vigilance jaune canicule. Il s'agit de l' ARDECHE (07), DROME (26), HERAULT (34), ALPES DE HAUTE PROVENCE (04) et la CORSE DU SUD (2A) et HAUTE CORSE (2B).

### **Situation sanitaire :**

Pour la journée en cours du 31 juillet 2006 :

Indicateurs sanitaires (IMM) globalement comparables à la veille. Dans les départements des ALPES MARITIMES (06), des BOUCHES DU RHONE (13) et du GARD (30), augmentation des signalements de passages aux urgences en lien avec la chaleur.

### **En conséquence, le Ministre de la Santé et des Solidarités recommande :**

- **Le maintien au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) de leur plan canicule, pour les six départements suivants :**

En **Languedoc-Roussillon** : GARD (30) et HERAULT (34)

En **Provence Alpes Côte d'Azur** : ALPES MARITIMES (06), BOUCHES DU RHONE (13), VAR (83) et VAUCLUSE (84)

Concernant l'HERAULT (34), Météo-France signale que le point de relevé, situé à Montpellier, à proximité de la mer, minore les prévisions de températures pour l'intérieur du département.

Sur instruction du Ministre de la santé et des solidarités, il est demandé aux Préfets de ces départements de maintenir la diffusion des messages de prévention de l'INPES, par réquisition, pour les spots Audio, des stations locales de Radio France, et pour les spots Vidéo, des chaînes de télévision locales des départements concernés. (Si nécessaire, contacter le SICOM au 01 40 56 80 21). Pour la diffusion des spots TV sur France 3 région et des spots Radio des 5 stations d'Autoroute, la procédure de réquisition est effectuée par le Ministre de la Santé.

La Direction générale de l'action sociale rappelle la recommandation d'utiliser au maximum les pièces rafraîchies dans les établissements. En particulier, il importe de donner l'accès à ces lieux le plus large possible aux personnes âgées vivant à domicile dans le voisinage des établissements.

Les informations sanitaires doivent remonter régulièrement par les CIRE qui transmettent un bulletin de situation aux DDASS et aux préfets des départements de leur circonscription, ainsi qu'à l'InVS.

Chaque décès apparaissant comme lié à la canicule (après vérification) doit faire l'objet d'un message particulier au PC-santé ([dgs-alerte@sante.gouv.fr](mailto:dgs-alerte@sante.gouv.fr), [dgas-alerte@sante.gouv.fr](mailto:dgas-alerte@sante.gouv.fr) et [dhos.alertes@sante.gouv.fr](mailto:dhos.alertes@sante.gouv.fr)) et à l'InVS ([sacs@invs.sante.fr](mailto:sacs@invs.sante.fr)) en précisant l'origine de la personne décédée (maison de retraite, voie publique, domicile).

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces départements en dehors des heures ouvrables les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

La décision des préfets, devra être communiquée au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- [dgs-alerte@sante.gouv.fr](mailto:dgs-alerte@sante.gouv.fr) pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- [sacs@invs.sante.fr](mailto:sacs@invs.sante.fr) pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

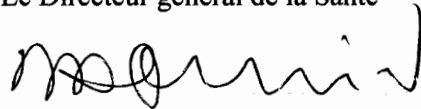
Lorsqu'elle s'écarte des présentes recommandations, un argumentaire devra l'accompagner.

\*\*\*\*\*

La prochaine conférence téléphonique est organisée par le PC Santé, pour l'ensemble des destinataires en niveau MIGA, avec InVS et Météo-France, **mardi 1<sup>er</sup> Août à 15h30.**

Le n° d'appel est le **01 72 28 30 01** et le code d'accès **601536#**

Le Directeur général de la Santé



Professeur Didier HOUSSIN